

ROYAUME DE BELGIQUE

SPF ECONOMIE, P.M.E.,  
CLASSES MOYENNES & ENERGIE

Office de la Propriété intellectuelle

NUMERO DE PUBLICATION : 1016554A6

NUMERO DE DEPOT : 2005/0145

Classif. Internat. : E03F E03C

Date de délivrance le : 09 Janvier 2007

**Le Ministre de l'Economie,**

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 18 Mars 2005 à 14H30 à l'Office de la Propriété Intellectuelle

**ARRETE :**ARTICLE 1.- Il est délivré à : CAMERMAN Etienne  
Rue du Neep 5, B-1081 BRUXELLES(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : TAMPON DE SOL AVEC SYSTEME DE DRAINAGE INTEGRE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

**Pour expédition certifiée conforme**Bruxelles, le 09 Janvier 2007  
PAR DELEGATION SPECIALE :  
**DRISQUE S.**  
Conseiller  
**S. DRISQUE**  
Conseiller**.be**

DESCRIPTION5 Tampon de sol avec système de drainage intégré

L'invention décrite ci-dessous se rapporte au domaine technique de l'évacuation des eaux usées et / ou pluviale.

10 Les siphons de sol sont actuellement de moins en moins utilisés dans la construction, cela étant lié au surcoût de la main-d'œuvre dû à l'installation de tels accessoires ainsi que la difficulté de le positionner par rapport au sol fini qui ne sont pas toujours respectés, la pose de canalisations supplémentaires ainsi que le maintien en place du siphon de sol avant que les chapes et autres travaux ne soient réalisés, ce qui entraîne des dégradations lors du passage  
15 des ouvriers avant la fin de chantier, et enfin la quasi impossibilité d'installer un siphon de sol après les travaux ou dans des constructions existantes par le seul fait des destructions engendrées par la pose de ce siphon de sol seront considérées comme inacceptables. La présente invention vise à solutionner en partie ces inconvénients.

20 Dans l'état actuel, une chambre de visite est constituée d'une chambre de visite cuvelée en maçonnerie ou autre, surmontée d'un tampon de visite. Dans cette chambre de visite aboutissent des canalisations ayant collecté les eaux usées en divers endroits et de tuyaux dirigeant ces eaux vers les égouts. Ces chambres de visite sont surmontées d'un tampon de sol constitué d'un cadre  
25 fixe scellé dans la chape et d'un couvercle amovible permettant de rendre accessible le réseau d'égouttage.

Le procédé dont fait l'objet le présent dépôt de brevet se compose comme suit et comme indiqué sur les différentes figures :

- 1- d'un cadre extérieur à sceller en chape
- 30 2- du couvercle avec le système de drainage intégré
- 3- du couvercle du drain réalisant l'occlusion hydraulique

Avantages liés à l'intégration du système de drainage au tampon de sol.

Dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'une rénovation, on pourrait donc avantageusement remplacer le tampon de sol classique par cette  
35 invention ; ce qui aurait pour effet d'avoir un système de drainage sans aucune

main-d'oeuvre ni fourniture supplémentaires.

Cette invention permettrait aussi de doter directement des locaux existant ayant un tampon de sol classique, d'un système de drainage par le simple  
5 remplacement du couvercle traditionnel par un nouveau couvercle muni du drain et cela sans travaux ni dégradation supplémentaires, ni main-d'œuvre à prévoir.

L'invention est aussi caractérisée dans son usage par un plus grand niveau de sécurité dans les locaux, vu qu'il n'est pas rare de remarquer que dans les  
10 locaux où un siphon de sol est inexistant mais où est disponible un tampon de sol, le personnel d'entretien dépose le couvercle du tampon de sol afin d'éliminer les eaux de nettoyages à même la chambre de visite ; cela ayant pour effet que la chambre de visite restant ouverte, une personne inattentive ou distraite pourrait être blessée en chutant dans le trou béant. L'invention ayant  
15 aussi pour but d'éviter ces risques graves ainsi que tous les problèmes liés au fait qu'il faille très souvent des outils pour enlever le couvercle souvent lourd et difficile à manipuler ainsi que les remontées des mauvaises odeurs lié à la dépose du couvercle.

REVENDICATIONS

- 5     1    Combiné tampon de visite de sol avec un système de drainage,  
          comportant un cadre (1) fixe (facultatif), un couvercle (2) et un ou plusieurs  
          orifices de drainage
- 2    Combiné selon la revendication 1 dont le système de drainage comporte un  
          système d'occlusion hydraulique (3)
- 10    3    Combiné selon la revendication 1 dont le système de drainage comporte un  
          système d'occlusion mécanique
- 4    Combiné selon les revendications 1,2 et 3 avec un tampon de sol à  
          carreler.

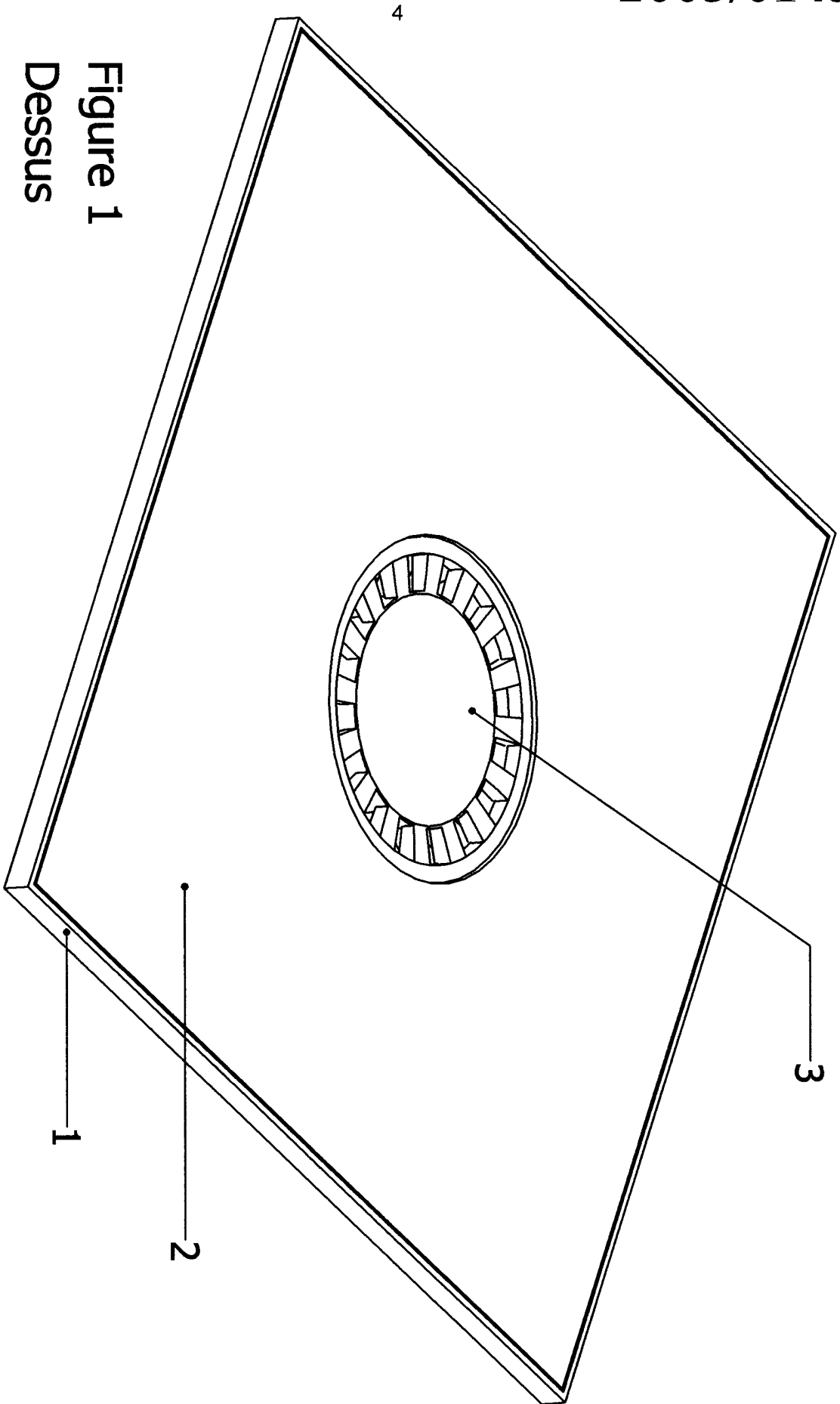


Figure 1  
Dessus

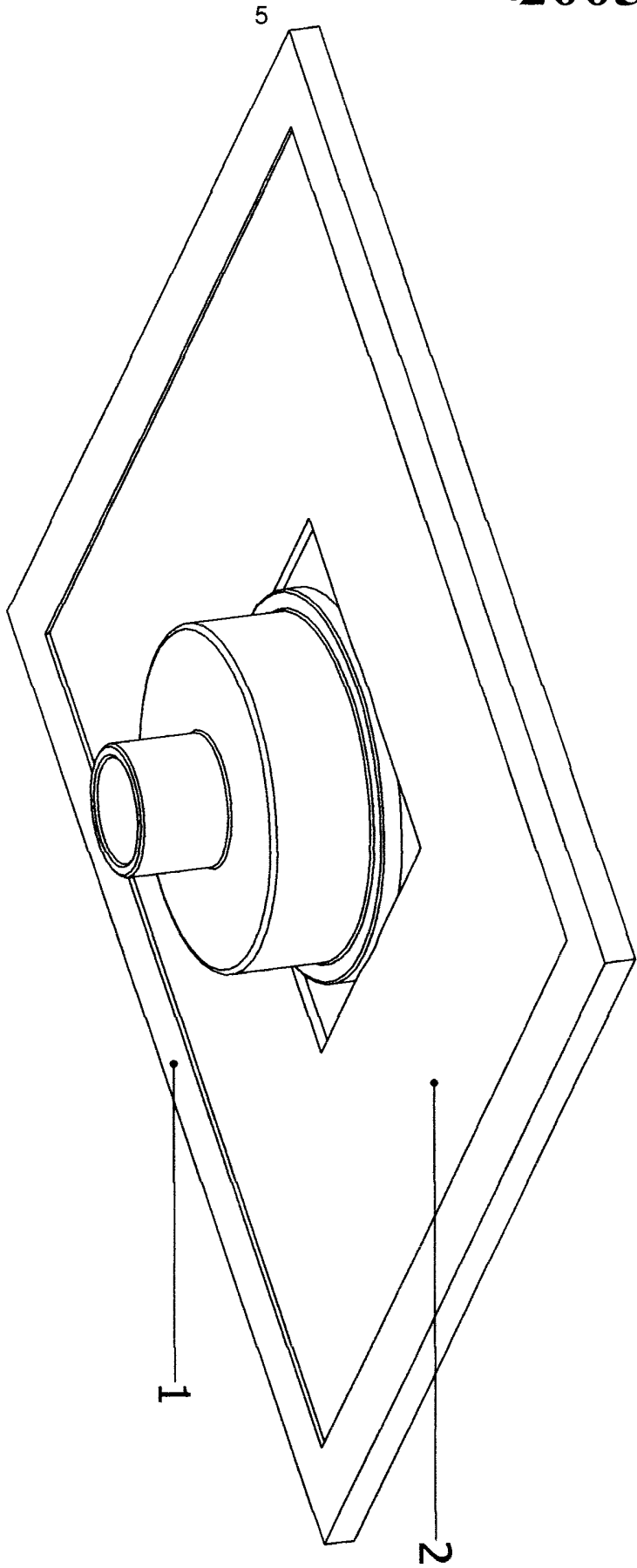
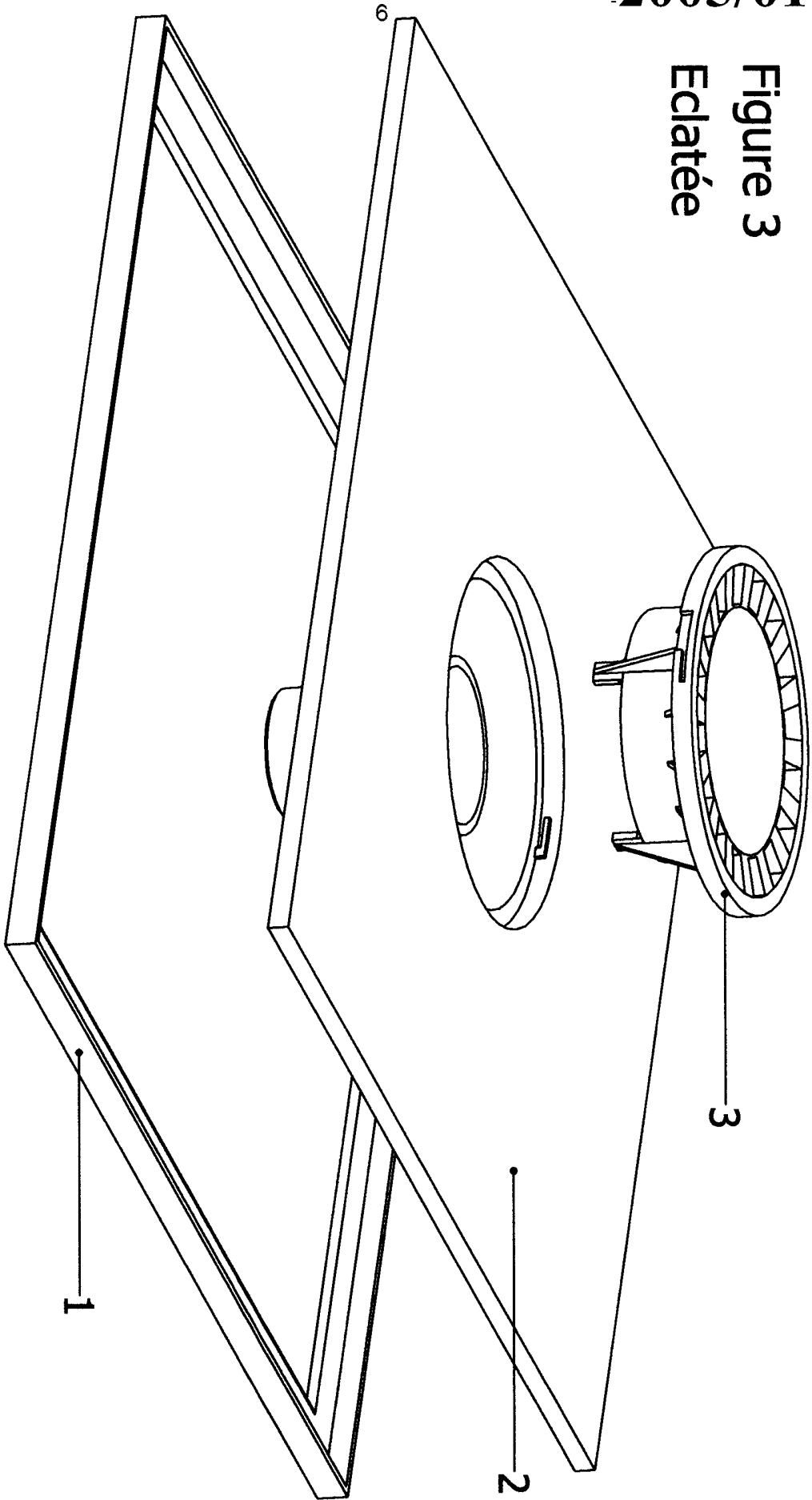


Figure 2  
Dessous

2005/0145

Figure 3  
Eclatée



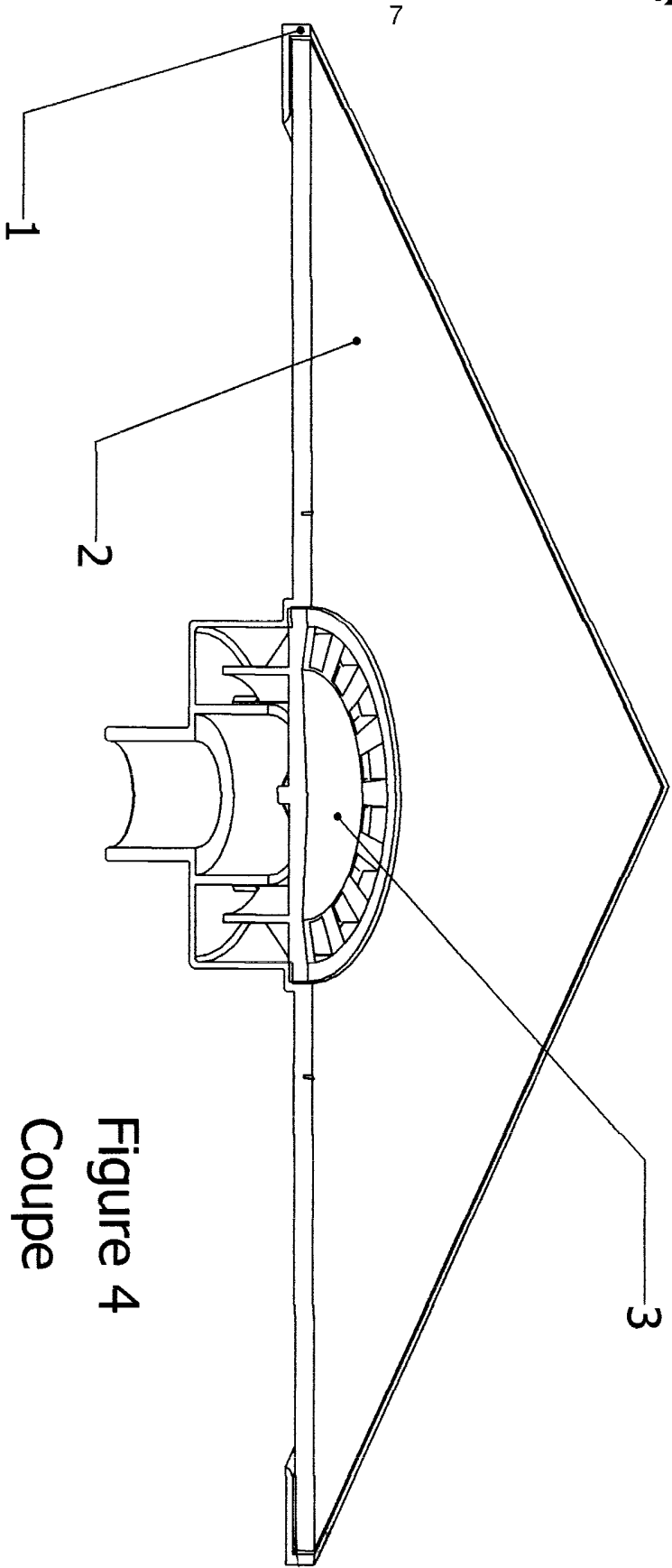


Figure 4  
Coupe

ABREGÉ

- 5 Tampon de sol avec système de drainage intégré.  
Procédé permettant l'installation d'un système de drainage de sol dans les locaux équipés uniquement d'une chambre de visite des égouttages et cela sans travaux particuliers.  
Procédé se composant d'un cadre (1), d'un couvercle (2) muni de son système
- 10 de drainage avec ou sans système d'occlusion hydraulique (3) ou mécanique.